

TIRAGE AU SORT “BARCELONE A TOUT CE QU’IL FAUT”

Le Consortium de TURISME DE BARCELONA dont le siège fiscal et administratif se trouve Passatge de la Concepció, 7-9 08008 Barcelona, avec le numéro d’identité fiscale (CIF) P-5890003F, organise l’action promotionnelle “ **BARCELONE A TOUT CE QU’IL FAUT**” à travers un tirage au sort adressé aux usagers touchés par la campagne dans les médias en ligne, environnements web, fans de la fanpage de Facebook VISIT BARCELONA, et autres profils sociaux de VISIT BARCELONA propriété de TURISME DE BARCELONA, qui est régi par ce que les Bases présentes définissent, et est en accord avec les conditions préalables prévues dans le règlement de loteries, tombolas et combinaisons aléatoires à des fins publicitaires ou promotionnelles, de la Generalitat de Catalunya, approuvé par le Décret 397/2011 du 11 octobre.

BASES

PREMIÈRE.- Modalité du tirage au sort

Le tirage au sort présent est basé sur la modalité de la sélection aléatoire d’1 registre, entre tous les registres participants de chaque pays de la campagne (France, Allemagne et Royaume Uni). Cette sélection aura lieu à travers une application de génération de numéros aléatoires.

L’action promotionnelle “ BARCELONE A TOUT CE QU’IL FAUT” possède un chapitre dans l’environnement web www.barcelonashoppingcity.com qui est régi par TURISME DE BARCELONA. Le lieu/environnement est disponible en anglais, allemand et français et s’adresse au public résidant à :

Villes VUELING dans les trois pays de la campagne cités:

<http://www.vueling.com/en/we-are-vueling/destinations-and-airports/destinations>

L’initiative s’adresse aussi à la base de données de TURISME DE BARCELONA.

Le public résidant dans les villes ‘Vueling’ citées de la campagne pourront participer au tirage au sort d’1 des 3 voyages à Barcelone. En plus, ils pourront télécharger (et échanger) les réductions et avantages dans les établissements choisis par TURISME DE BARCELONA.

Le public résident dans d’autres pays et les résidents à Barcelone ne pourront télécharger (et échanger) les réductions mentionnées plus haut. Par conséquent, ils ne pourront pas participer au tirage au sort de 1 des 3 voyages à Barcelone.

- L’établissement pourra limiter la réduction aux clients des pays auxquels s’adresse cette campagne.
- Réductions valables jusqu’au 30 avril 2019, non cumulables à d’autres promotions ou achats on line. Pour obtenir la réduction, il faut présenter le coupon.

Conditions du voyage

- a) Les billets et l'hébergement sont sujets aux conditions de disponibilité.
- b) On ne pourra solliciter des billets d'avions uniquement pour les vols opérés par VUELING AIRLINES S.A.
- c) Chaque billet d'avion ne pourra être utilisé que par une (1) personne et comprendra la facturation d'une (1) valise de jusqu'à vingt-trois (23) kilogrammes de poids.
- d) Les demandes devront être effectuées au moins 15 jours avant la date du vol.

Les aspirants au prix doivent remplir les champs obligatoires marqués avec un astérisque (*) dans le questionnaire qui se trouve dans les environnements promotionnels de " BARCELONE A TOUT CE QU'IL FAUT", publiés le 02 novembre 2018.

Pour participer au tirage au sort, aucune quantité en espèces ne sera versée, puisqu'il est gratuit.

DEUXIÈME.- Objet du tirage au sort

Le tirage au sort consiste en un voyage (aller et retour) à Barcelone pour deux personnes et d'un séjour de deux nuits en hôtel de à partir de quatre étoiles. Comme cela est dit plus haut, les personnes qui peuvent participer dans ce concours doivent être des résidentes de villes 'Vueling' de France, d'Allemagne et du Royaume Uni.

Ci-après sont décrits les 3 types de prix (pour 2 personnes):

- Vol a/r avec la compagnie Vueling (voir conditions) + séjour de 2 nuits à l'hôtel de à partir de 4 étoiles + 1 dîner ou déjeuner + billet gratuit pour le Barcelona Bus Turístic.

N'est pas incluse les transferts à l'aéroport du gagnant et de l'accompagnateur aller et retour de la ville où ils résident à l'aéroport, ni de l'aéroport à l'hôtel.

La taxe touristique en vigueur, que l'on versera effectivement à l'hôtel, n'est pas incluse non plus.

Ces prix sont personnels et intransférables, et en aucun cas ne peuvent faire l'objet de changement, altération ou compensation économique d'aucun genre à la demande du gagnant.

TURISME DE BARCELONA se réserve le droit de modifier les prix décrits à tout moment, par d'autres de même valeur et caractéristique, ou similaires, et s'engage à communiquer le dit changement à tous les participants enregistrés, par courriel.

Il est indispensable que le participant indique correctement les informations sollicitées par TURISME DE BARCELONA. Dans le cas où les informations fournies sont incorrectes ou incomplètes, il perdra le droit à participer au tirage au sort.

Les gagnants, lorsqu'ils profiteront de leur voyage, devront participer activement tant au niveau présentiel que dans les réseaux sociaux de Visit Barcelona; en conversant, en mentionnant au profil de Twitter @visitbcn_fr et au profil d'Instagram @visitbarcelona ou par le biais de messages directs de Facebook au profil Visit Barcelona. Les gagnants cèderont leurs droits d'image à TURISME DE BARCELONA.

Ni les employés de TURISME DE BARCELONA, ni leur conjoint ou membres de la famille jusqu'au troisième degré, ni les employés des entreprises impliquées dans la présente promotion ne pourront pas participer au tirage au sort.

L'enregistrement par l'utilisateur pour la participation dans la présente promotion implique l'acceptation complète des bases présentes.

Le manquement à ce qui est établi dans les présentes bases conduira à l'exclusion de l'utilisateur comme participant au concours.

TROISIÈME.- Procédure préparatoire pour le tirage au sort

À partir du jour de l'envoi des informations par l'utilisateur, TURISME DE BARCELONA procédera à la gestion des informations personnelles consignées dans le questionnaire aux participants.

CONSORCI DE TURISME DE BARCELONA est responsable du traitement de vos données personnelles et vous informe que ces données seront traitées en accord avec les dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (GDPR), afin de gérer le prix en cas d'être gagnant. Vos données seront conservées tant qu'il existe un intérêt mutuel pour maintenir l'objectif du traitement et quand cet objectif n'aura plus lieu d'être, on les supprimera suivant des mesures de sécurité adéquates pour garantir la pseudonimisation des données ou la destruction totale de celles-ci. De la même manière, on ne communiquera pas ces données à des tiers, sauf obligation légale.

A tout moment vous pourrez exercer vos droits, concrètement à retirer votre consentement, d'accès, rectification, portabilité et suppression de vos données et à la limitation ou opposition à leur traitement et le droit de présenter une réclamation à l'Autorité de contrôle (www.aepd.es), si vous considérez que le traitement ne s'ajuste pas à la réglementation en vigueur.

Vous pourrez exercer vos droits face au Responsable, au PASSATGE DE LA CONCEPCIÓ, 7-9 - 08008 Barcelona (Barcelona) ou à travers l'envoi d'un email à info@barcelonaturisme.cat.

QUATRIÈME.- Date du tirage au sort et mécanique

Les tirages au sort auront lieu les jours suivants au siège de TURISME DE BARCELONA, Passatge de la Concepció 7-9, 08008 Barcelona:

Mecredi 09 janvier 2019

Le voyage et le séjour à l'hôtel seront valables à partir du 10 janvier jusqu'au 31 mars 2019, sauf du 23 février au 9 mars 2019 (inclusifs dans les deux cas).

Dans le cas des trois tirages, les gagnants conviennent d'accepter les séjours à l'hôtel et les billets de transport selon leur disponibilité pour les réservations demandées.

Chaque tirage au sort aura lieu à travers la sélection aléatoire d'1 registre, parmi tous les registres de chaque pays participant.

Une fois le registre choisi aléatoirement, le Directeur de TURISME DE BARCELONA vérifiera que toutes les données des participants sont bien remplies, les tiendra pour valables et annoncera le nom des gagnants(tes) du tirage au sort.

Une fois les gagnant(e)s confirmés, on sélectionnera aléatoirement (2) registres participants supplémentaires sous le concept de remplaçants et dans le cas où les gagnant(e)s refusent le prix ou que, pour toute autre circonstance, ils n'arrivent pas à le recevoir, ces 2 registres pourront opter pour être le/la gagnant(e), par ordre de sélection réalisée.

TURISME DE BARCELONA se réserve le droit d'avancer ou de retarder la tenue du tirage au sort si pour toute cause justifiée cela est nécessaire pour la réalisation juste et objective de la promotion, en comprenant en tout cas que la nouvelle date de célébration ait lieu dans un délai maximum de 30 jours. Dans ce cas TURISME DE BARCELONA s'engage à communiquer la nouvelle date par email à tous les registres participants.

CINQUIÈME.- Communication au gagnant

On communiquera à tous les gagnant(e)s par courrier électronique.

SIXIÈME.- Acceptation et rédemption du prix

Une fois la communication formelle remise par TURISME DE BARCELONA, les gagnant(e)s disposeront d'un délai maximum de quatre jours naturels (4 jours) pour accepter le prix.

Au cas où les gagnant(e)s ne répondraient pas à cette communication ou n'accepteraient pas le prix, TURISME DE BARCELONA communiquera aux remplaçants leur condition de gagnant(e)s de la même manière et dans les mêmes délais que le précédent.

Au cas où le 1er remplaçant ne réponde pas à la communication ou n'accepte pas le prix, on procédera de la même manière avec le 2e remplaçant et dans le cas où ce dernier ne réponde pas à la communication ou n'accepte pas le prix, le tirage au sort sera considéré comme annulé.

On informera directement le gagnant(e) de la procédure de remise du prix, une fois qu'il ou elle aura accepté le prix en question.

SEPTIÈME.- Responsabilités

TURISME DE BARCELONA et LAVINIA INTERACTIVA, l'agence organisatrice de la promotion, ne se responsabilisent pas des pertes, détériorations, vols, retards ou toute autre circonstance imputables à des tiers qui pourraient affecter les prix et/ou les participants au concours.

Les gagnant(e)s s'engagent à remplir effectivement les conditions établies pour cette promotion, et exemptent en tout cas TURISME DE BARCELONA de tout type de responsabilité vis-à-vis de tiers, dérivée de leur attitude ou comportement.

HUITIÈME.- Fiscalité des prix

Le prix de cette promotion possède un caractère de prix en espèce et est sujet aux obligations fiscales correspondantes. Dans le cas où le gagnant est sujet d'imposition par rétention à la source, celle-ci sera à charge de TURISME DE BARCELONA.